

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC
 (Taux de TVA en vigueur)

CHARGE ACQUEREUR

PRIX DE VENTE NET	TAUX APPLICABLE
- Jusqu'à 20 000 €	forfait 2 000 €
- De 20 001 € à 75 000 €	10% du prix de vente
- De 75 001€ à 150 000 €	8% du prix de vente
- De 150 001€ à 400 000 €	6% du prix de vente
- De 400 001€ et au-delà	5% du prix de vente

HONORAIRES DE LOCATION TTC / HABITATIONS
 (Taux de TVA en vigueur)

CHARGES BAILLEUR ET LOCATAIRE

*** Visites, constitution du dossier et rédaction du bail :**

- Jusqu'à 50m ² de surface habitable	8€/m ² chacun
- Au-delà de 50m ² jusqu'à 100m ² de surface habitable	6€/m ² chacun
- Au-delà de 100m ² de surface habitable	4€/m ² chacun

* État des lieux entrant :	3€/m ² de surface habitable chacun
* État des lieux sortant :	Forfait de 80 € HT soit 96 € TTC

*** Garages, stationnements, parkings :**

- Forfait	100 € HT soit 120 € TTC
-----------	-------------------------

Dépôt de garantie :

- 1 mois de loyer hors charges pour les biens non meublés.
- 2 mois de loyer hors charges pour les biens meublés.



HONORAIRES DE GESTION
(Suivant le Taux de TVA en vigueur)

- Maisons et appartements 6% HT des sommes encaissées
- Garages 8% HT des sommes encaissées

- ↔ Envoi des demandes de règlement et quittances de loyer au locataire
- ↔ Encaissement des loyers, charges et dépôts de garantie (à noter que le dépôt de garantie peut être directement versé au propriétaire)
- ↔ Envoi des relances au locataire si retard de paiement
- ↔ Récupération de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères auprès du locataire
- ↔ Établissement d'un rapport de gérance trimestriel
- ↔ Révision des loyers à date anniversaire du bail
- ↔ Révision des provisions de charges tous les ans
- ↔ Contrôle annuel de l'assurance du locataire
- ↔ Établissement des devis afin d'entretenir et préserver le logement
- ↔ Gestion des petits travaux d'entretien
- ↔ Paiement des charges au syndic pour un bien en copropriété
- ↔ Donner et accepter tous congés
- ↔ Faire établir tous diagnostics obligatoires

En options :

- ↔ Déclaration d'impôt 2044 80 € HT soit 96 € TTC
- ↔ Représentation du propriétaire
aux AG des copropriétaires 80 € HT/heure soit 96 € TTC/heure
- ↔ Honoraires de déclaration de sinistre 80 € HT soit 96 € TTC